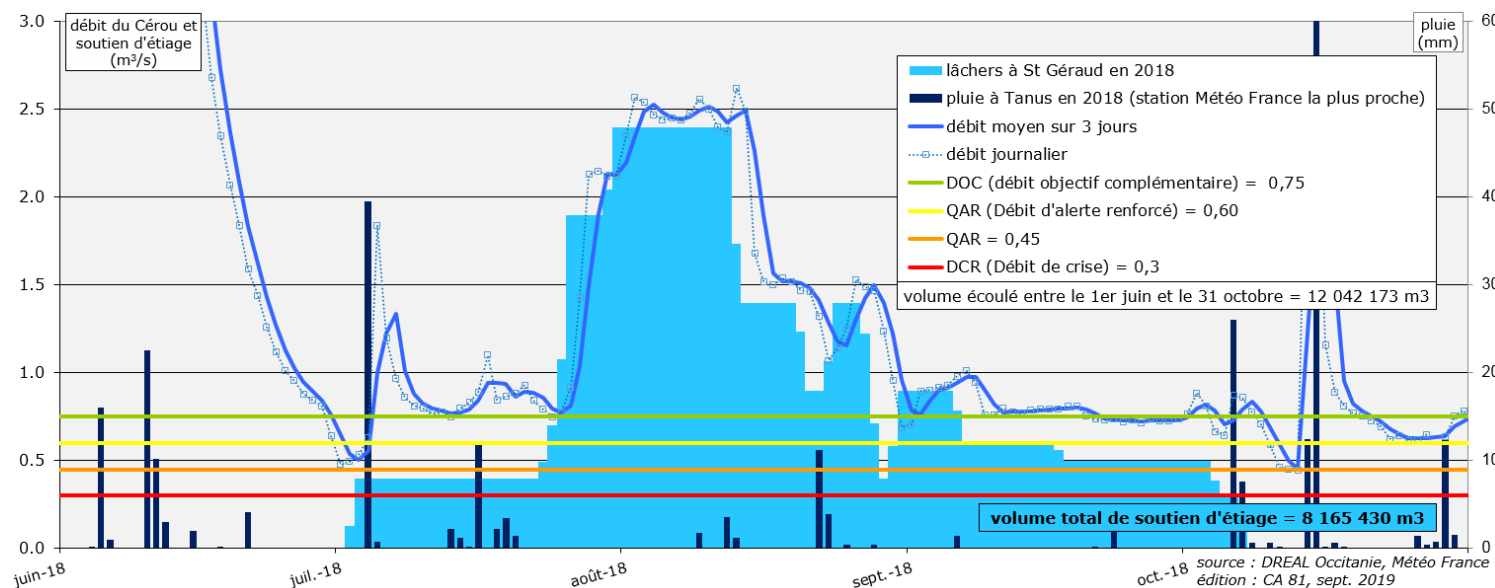


Débits moyens durant l'étiage 2018 : le Cérou à Milhars



Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,89 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	2,55 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

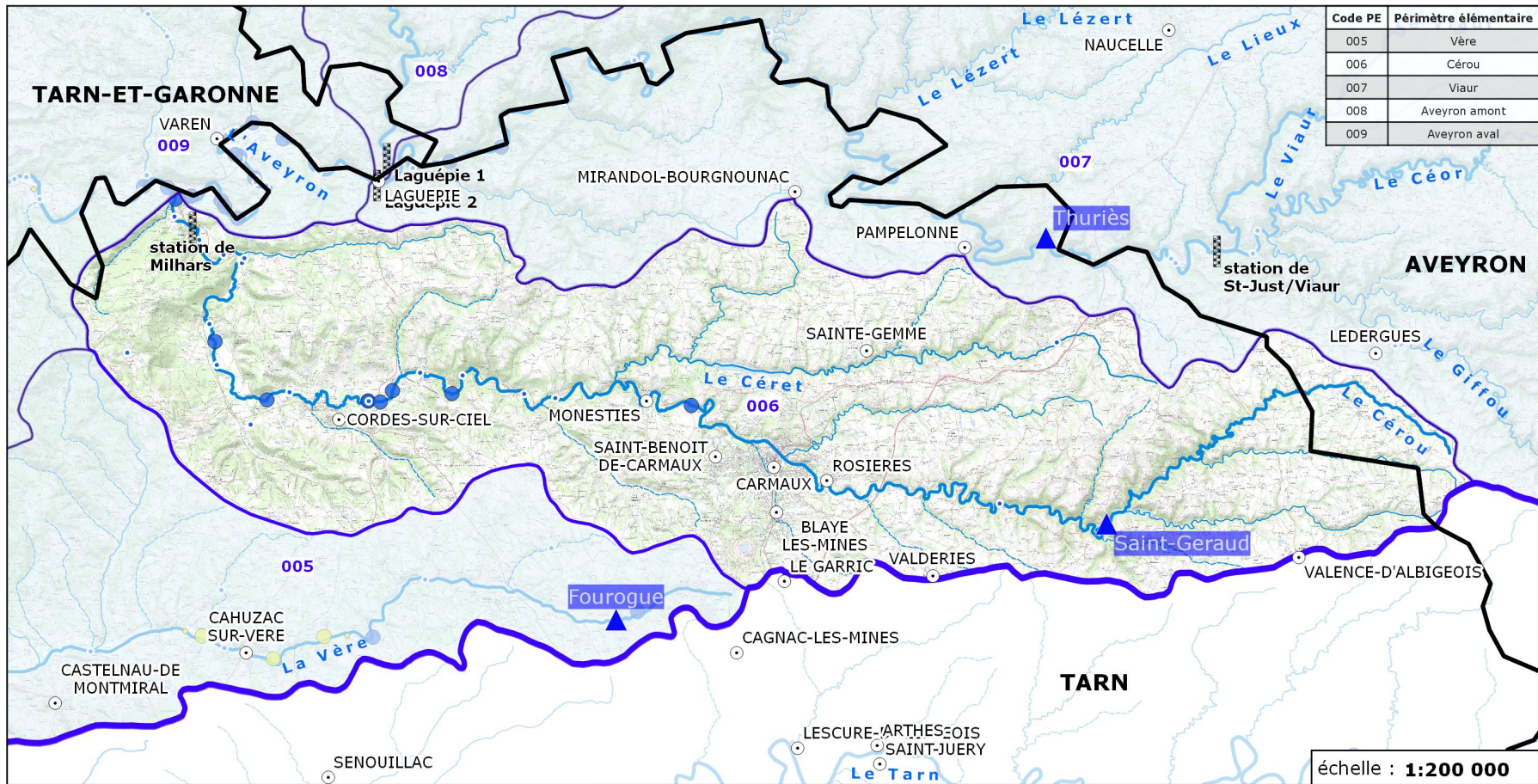
Un point sur les prélèvements en période d'étiage

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	26	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	402	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	1 694	
volume autorisé (hm ³)	0,87	
volume prélevé (hm ³)	0,33	

Plans d'eau : 89 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 1,6 hm³.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve de 19 558 m³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Déstockages depuis Saint-Géraud : le volume stocké dans la retenue est avant tout destiné à soutenir l'étiage du bassin Aveyron, régit par la station de mesure de débit de la rivière Aveyron à Montauban, ce qui explique pourquoi les déstockages sont plus importants que ce qui est nécessaire à Milhars.



Code PE	Périmètre élémentaire
005	Vère
006	Cérrou
007	Viaur
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

Organisme unique de sous-bassins Aveyron et Lemoubas :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2018

PE 006 - Cérrou

édition : CA81, sept. 2019
source : OU Aveyron, DREAL Occitanie,

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU
- territoire hors OU
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitométriques
- barrages de soutien d'étiage

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2018 :

- (volumes exprimés en m³)
- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| en cours d'eau | en nappes connectées |
| 0 - 10000 | 0 - 10000 |
| 10000 - 50000 | 10000 - 50000 |

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemoubas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne

contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
TéL. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr



© IGN-PARIS, www.ign.fr Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents. SCAN 25® - licence d'exploitation n°9834/IGN